



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2011**

L'an deux mille onze, le 27 juin à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mrs GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice présidents,
Mmes, BOURSIQUOT, SIGNAT, Ms BACHEREAU, MOREAU, GANDAUBER,
MACAUD, MICHAUD J, GRELAUD, GAILLOT, LUTARD, DRUGEON, MAJEAU,
FRANCOIS, LOUVET, AUBERT, LOURDE, MICHAUD R., BUREAU, RAGEAU, POCH,
ROULIN

Excusés : Mmes RIVIERE, TURGNE, MILLERAND, MM. GRADAIVE., LE POULIQUEN
(remplacé par Mr BOUCHER Claude).

Date de la convocation : 31 mars 2011.

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

APPROBATION PV CONSEIL DU 11 AVRIL.

Approuvé à l'unanimité.

En ouverture de conseil, Monsieur DOUBLET communique à chaque Maire leur nouvelle dotation au titre des droits de mutation versée par le Conseil Général.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Le Président a présenté au Conseil le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Après avoir exposé les modalités de la procédure applicable qui doit aboutir à un schéma définitif arrêté au plus tard le 31 décembre 2011, le Président a exposé les raisons qui justifient son acceptation du projet, à savoir :

✓ la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge se trouverait confortée dans son existence avec une population proche de 20 000 habitants,

✓ une taille critique suffisante pour mener dans de bonnes conditions les projets des communes adhérentes,

✓ le maintien d'une cohérence entre les communes basée sur la ruralité et l'homogénéité du territoire.

Monsieur le Sénateur Doublet, après avoir exposé les motifs de sa proposition faite lors de la réunion de la CDCI du 6 mai dernier et indiqué que des évolutions se produiront nécessairement dans les années futures, a confirmé son attachement à la constitution d'une communauté de communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge telle qu'envisagée par Monsieur le Préfet.

S'en est suivi un débat d'où il est ressorti une volonté commune de voir conforter la Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge, avec l'entrée des quatre communes identifiées (Balanzac, Corme-Royal, Luchat et Nancras) pour la rejoindre.

Monsieur Jacky MICHAUD demande si notre Communauté de Communes sera la plus petite du département une fois le Schéma Départemental validé.

Monsieur le Président lui répond négativement dans la mesure où 4 à 5 communautés de communes seront moins peuplées.

Quant à un éventuel élargissement de notre territoire par le nord, Monsieur DOUBLET dit qu'il ne serait pas opportun car il perturberait le schéma qui se dessine sur le Pays Vals de Saintonge. Monsieur le Président précise qu'une intégration de la commune de Saint Savinien, voire de la CDC, ne serait pas logique et de plus cette possibilité n'est pas du tout d'actualité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, a approuvé le projet de SDCI proposé par Monsieur le Préfet.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE : CLAS.

Avant de présenter les travaux et propositions qui ressortent de la réflexion menée par Guillaume CHAGNON sur la faisabilité de cette mise en place, Monsieur le Président souhaite rappeler la définition d'un CLAS : « *Dispositif soutenu par l'Inspection Académique et la CAF visant à mener des ateliers sur le temps périscolaire et extrascolaire avec des enfants ayant des besoins ou des difficultés identifiées par les enseignants. Une adhésion volontaire de l'enfant et des parents est nécessaire pour que l'enfant y participe.* »

Sur la CDC, 3 CLAS pourraient être mis en place à la rentrée scolaire 2011, avec des ateliers opérationnels à compter d'octobre/novembre, le temps aux enseignants de cibler les enfants en besoin.

- ✓ RPI Romegoux (Salle pédagogique) – La Vallée (salle à côté salle des fêtes) – Geay
- ✓ Nieul les Saintes (Salle garderie ALSH Tom Pouce)
- ✓ Pont l'Abbé d'Arnoult (salle motricité de l'école)

Chaque CLAS sera animé par 1 animateur, lequel peut intervenir sur 2 CLAS, des P'tits Cœurs de Saintonge accompagné d'un ou de deux bénévoles. Les horaires seraient 16 H 30 à 18 H 30 le

Lundi pour Nieul les Saintes
Mardi pour La Vallée et Pont l'Abbé
Jeudi pour Nieul les Saintes

Vendredi pour Romegoux et Pont l'Abbé d'Arnoult

Possibilité de mettre en place des actions le mercredi.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Les minibus seront mis à disposition des animateurs.

Le Président précise que la CAF soutient chaque CLAS en versant une subvention de 30%, sur un budget global estimé aux environs de 10 000 Euros.

Madame SIGNAT s'interroge sur la capacité des animateurs de l'ALSH à encadrer ces enfants qui pourraient nécessiter à ses yeux un encadrement particulier, sans toutefois remettre en doute leur formation. Qui dressera un bilan de l'action ? Quel en sera le coût ?

Olivier MACAUD revient sur la crainte émise lors du dernier conseil sur le fait qu'il pourrait s'agir là d'une substitution au rôle de l'Education Nationale.

Monsieur Didier MAYAU remet en cause l'accueil de sa commune pour un des 3 CLAS. En effet, Guillaume CHAGNON n'est plus là, la directrice de l'école doit changer à la prochaine rentrée scolaire, il y a un problème par rapport à la salle pré-affectée et le ménage n'est pas prévu. Il conviendrait de se rapprocher de la commune de Sainte Radegonde pour y déplacer ce CLAS.

Monsieur Christian BUREAU fait remarquer que ce désistement ne devrait pas remettre en question cette expérience puisque plusieurs enseignants et communes ont fait connaître leur intérêt pour les CLAS.

Claude LOUVET confirme l'accord de Nieul les Saintes pour accueillir 1 CLAS. La seule interrogation qui subsiste porte sur le choix et la facilité de trouver des bénévoles.

Monsieur le Président s'étonne de ces nouvelles interrogations et chargera le coordonnateur du PEL de les régler dans les plus brefs délais.

Pour conclure, et avant de soumettre la mise en place de cette action au vote du conseil communautaire, Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit là d'une expérience et qu'il faut laisser une chance à ce projet de faire ses preuves.

**Pour : 25 voix
3 abstentions**

Adopté à la majorité.

CHOIX FILIERE BAREME E : ECO-EMBALLAGES.

A la demande du Président, Marcel GINOUX présente ce dossier.

Il convient de rappeler que par délibération en date du 11 avril 2011, le conseil communautaire a validé l'adoption du barème E, à compter du 1^{er} janvier 2011. Par cette même délibération, le conseil confiait à la commission OM de déterminer le choix concernant la filière de rachat des déchets issus de la collecte sélective, à savoir :

- ↪ L'option Filière (Garantie de reprise gérée et fixée par Eco-Emballages)
- ↪ L'option Fédération (reprise garantie gérée et négociée par des opérateurs privés, appelés désormais Valorisation Garantie Opérateurs)
- ↪ L'option Collectivité Locale (reprise collectivité gérée par des opérateurs privés mais sans garantie).

Au cours de sa séance du 16 juin, après présentation des 3 options, le choix de la commission s'est porté sur une des 3 propositions comprises dans l'option fédération (SITA, PAPREC et VEOLIA). Après présentation de ces 3 possibilités, la commission a opté pour la proposition SITA car elle apportait les meilleures conditions de reprise avec les meilleurs prix planchers sur la plus part des flux. De plus, ce partenaire nous apporte une garantie de paiement, alors que celle-ci fait défaut sur certaines filières.

Particularité de la proposition de SITA : Pour chaque tonne collectée et triée, SITA s'engage à reverser 1 € à la Banque Alimentaire Départementale.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de valider ce choix.

Adopté à l'unanimité.

EQUIPEMENTS DES MENAGES EN CONTENEURS OM.

Monsieur le Président présente les travaux de la commission environnement du 16 juin 2011.

✓ *Plan de marche concernant les composteurs* : Le bilan établi par Nicolas DUTREUIL se présente ainsi :

OBJECTIF SUR 3 ANS			
Objectifs annuels	Résultat	Equipés	Pratiquants
Année 2010 : 10 %	13,78 %	11,28 %	2,50 %
Année 2011 : 10 %	7,25 % sur 7 mois	2,85 %	4,40 %
Année 2012 10%			

1 365 foyers pratiquent le compostage individuel sur notre territoire, soit 21,03%.
911 se sont équipés d'un kit proposé par la CDC et 454 pratiquaient déjà le compostage.

✓ *Lettre électronique* : La nouvelle lettre électronique à destination des administrés a été présentée. Une campagne de collecte des adresses mails de nos administrés va être engagée, elle viendra nourrir notre base créée avec les composteurs.

✓ *Travaux sur déchèteries* : Les travaux programmés sur les 2 déchèteries (concernent à la fois les plateformes et les chemins d'accès. La déchèterie de TRIZAY sera fermée les 28 et 29 juin, voire partiellement le 1^{er} juillet. Celle de PLASSAY, le sera le 30 juin et partiellement le 1^{er} juillet.

✓ **Besoins en containers** :

Pour les Ménages :

- ◆ 4 050 de 120 L pour les foyers jusqu'à 3 personnes, voire 4 personnes
- ◆ 2 265 de 240 L pour les foyers de 5 (voire 4 personnes) et plus,
- ◆ 455 de 120 L pour les résidences secondaires,

Ces bacs seront équipés d'une puce électronique et d'un code barre.

Pour les Professionnels :

- ◆ 85 de 120 L
- ◆ 78 de 240 L
- ◆ 42 de 360 L
- ◆ 50 de 660 L
- ◆ 45 de 770 L

Le principe d'une facturation au « litrage » est déjà mise en place pour les restaurants. Elle devrait être généralisée à l'ensemble des professionnels. La livraison de ces équipements sera assurée par Sébastien et Nicolas.

Pour nos propres besoins :

- ◆ 1 de 120 L
- ◆ 12 de 660 L
- ◆ 6 de 240 L
- ◆ 1 de 360 L
- ◆ 1 de 240 L
- ◆ 2 de 770 L

Ceci afin de répondre à nos propres besoins et à la mise à disposition de containers pour les manifestations organisées sur notre territoire.

Le marché public portera donc sur l'acquisition de 7 100 containers.

Notre principal soucis reste et restera la distribution auprès des particuliers. Le scénario n'est pas arrêté. Elle devrait commencer au cours du mois de septembre, ce qui nous laisse un peu de temps pour y réfléchir. Sébastien POCH et Nicolas DUTREUIL se rapprocheront de chaque mairie pour organiser les distributions.

EXTENSION ZAC DE LIAUZE.

Monsieur le Président précise que le 30 mai 2011, lors de la réunion du Bureau de la CDC, l'extension de la ZAC de Liauze a été abordée. Elle pourrait se réaliser par l'acquisition de 5,2 Ha, exploitées par 5 propriétaires, derrière l'entreprise MICHAUD TP et ce jusqu'au bassin de rétention. Il est envisagé de solliciter 3 géomètres pour leur demander un projet d'aménagement.

- Quelles surfaces de parcelles doit-on envisager ?
- Doit-on borner directement les parcelles ?
- Faut-il préinstaller tous les compteurs (eau, électricité, téléphone) ?
- Doit-on attribuer une vocation spécifique à cette extension ? (artisanale, mixte ?)
- Doit-on interdire l'investissement locatif ?

Cette démarche est approuvée à l'unanimité.

SUBVENTION AU SECTEUR JEUNESSE.

Monsieur le Président soumet le versement d'une subvention de 3 000 € au secteur jeunesse pour l'organisation des camps d'été.

Adopté à l'unanimité

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le 4^e alinéa du A du XVIII de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 impose aux établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit au régime de la fiscalité professionnelle unique prévu à l'article 1609 nonies C du CGI de mettre en place une **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).**

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de la CDC en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Elle sera composée de 11 membres : le Président de la CDC et 10 commissaires, dont 1 doit être domicilié hors du territoire de la CDC.

Un commissaire doit être de nationalité Française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, avoir au moins 25 ans, jouir de ses droits civils, être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou d'une des communes membres et être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. Pourront être proposés comme commissaire de la commission intercommunale des personnes membres des commissions communales en place sur le territoire de la CDC.

Il revient au Président de la CDC de présenter au Directeur Départemental des Finances Publiques des listes dressées par la CDC sur proposition de ses communes membres faisant apparaître distinctement, d'une part, le groupe des 20 noms de commissaires titulaires, et, d'autre part, celui des 20 noms de commissaires suppléants, **soit au total 40 noms.** La composition de cette commission sera donc établie par le directeur départemental des finances publiques.

Monsieur le Président propose de délibérer sur l'installation de cette commission.

Adopté à l'unanimité

Il est donc demandé à chaque commune de nous transmettre AVANT LE 20 JUILLET:

Nom, prénom et adresse d'un commissaire titulaire
Nom, prénom et adresse d'un commissaire suppléant

Les communes de Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint Porchaire, Trizay et Sainte Gemme devront proposer 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants.

VIREMENTS DE CREDITS.

Monsieur le Président soumet les virements de crédits suivants à l'approbation des membres du Conseil Communautaire

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES INVESTISSEMENT

28182	Régularisation écritures (trésorerie)	4 186 €
28183	Régularisation écritures (trésorerie)	418 €
2317-60	Voirie accès déchetterie Trizay	25 000 €
2317-63	Voirie accès déchetterie Saint Porchaire	10 000 €

RECETTES INVESTISSEMENT

021	Virement à la section de fonctionnement	39 484 €
28182	Amortissement	120 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

6281	Cotisations CNAS	3 600 €
6355	Carte grise minibus (visiocom)	230 €
6811	Amortissement	120 €
678	Autres charges exceptionnelles	-38 830€
023	Virement à la section d'investissement	39 484 €

RECETTE FONCTIONNEMENT

758	Régularisation écritures (trésorerie)	4 604 €
-----	---------------------------------------	---------

BUDGET OM

DÉPENSES INVESTISSEMENT

2312-27	Travaux plateforme déchetterie Trizay	15 000 €
2312-27	Travaux plateforme déchetterie Plassay	3 500 €
2188-27	Achat 2 petits containers maritime	6 200 €
266	Autres charges	-24 700 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

6236	Impression supports magnétiques et pochettes info tri	8 800 €
6068	Autres fournitures	20 000 €
6535	Formation FCO (590€/personne) compostage et ACMO	1 200 €
678	Autres charges exceptionnelles	-30 000 €

ZAC LIAUZE

DÉPENSES INVESTISSEMENT

2312-11	Travaux voie pénétrante zac	70 000 €
---------	-----------------------------	----------

RECETTES INVESTISSEMENT

021	Virement à la section de fonctionnement	70 000 €
-----	---	----------

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

023	Virement à la section d'investissement	70 000 €
678	Autres charges exceptionnelles	-70 000 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES.

✧ *Conférence de presse* : Monsieur le Président rappelle que le mercredi 29 juin à 10 H 30, se tiendra sur invitation de Stéphane MAJEAU pour le compte du Conseil Général une conférence de presse à la Mairie de Port d'Envaux pour présenter « Le chemin de la Pierre ».

✧ *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)* : Monsieur le Président rappelle la réunion de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT qui se tiendra le jeudi 7 juillet à 18 H dans les locaux de l'annexe du Conseil Général sur Saintes. Il rappelle que le SCOT a pour mission de fixer les grands objectifs pour notre territoire en terme d'aménagement et de développement sur les questions économiques, de l'habitat, des transports, du cadre de vie, de l'environnement, etc. Il convient donc d'y apporter le plus grand intérêt.

✧ *OPAH* : 180 réponses ont été reçues par le PACT 17 sur le recensement effectué par cet organisme sur les intentions de travaux à réaliser par des propriétaires ou des locataires. Une présentation des résultats sera effectuée au conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 H 30.

A saint Porchaire, le 15 juillet 2011.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.